

Interdiction d'arrosage sur le territoire de Mercier

Mercier, le 5 juillet 2018 – La Ville de Mercier tient à informer sa population qu'un **avis d'interdiction d'arrosage** est émis à partir du 5 juillet 2018, à 15 h 30, et ce, **jusqu'à nouvel ordre**.

Une baisse de pression importante a été observée sur le réseau au cours des dernières heures, ce qui pousse la Ville de Mercier, de concert avec la Ville de Châteauguay, à inciter la population à rationner leur utilisation de l'eau potable à des fins essentielles. Par conséquent, l'arrosage des pelouses, arbres, arbustes et fleurs, ainsi que le remplissage des piscines sont maintenant **interdits jusqu'à nouvel ordre**.

Des policiers et des pompiers circuleront dans les rues de la ville au cours de la soirée afin de sensibiliser les citoyens à cette interdiction. Des constats d'infraction pourraient également être donnés en cas de refus de se soumettre à l'interdiction.

Des mises à jour concernant l'avis d'interdiction d'arrosage seront publiées sur le site Internet de la Ville, de même que sur sa page Facebook.

-30-

Source : Vincent Lanctôt
Direction des communications et des technologies de l'information
450 691-6090, poste 235